

mines et la fabrication. Peu importe si la croissance démographique d'une province est stagnante, ces secteurs peuvent progresser, surtout à cause des exportations vers d'autres provinces ou d'autres pays. C'est pourquoi ils sont si importants. Le secteur de la construction, d'une part, et la plupart des secteurs tertiaires, d'autre part, sont tributaires de l'économie nationale et leur croissance est fonction de l'activité économique dans son ensemble. Autrement dit, ils dépendent des secteurs primaires et de celui de la fabrication, de sorte qu'on ne chercherait pas à les stimuler dans l'espoir d'accélérer la relance, même si ce sont des secteurs importants.

J'entends du bruit à la porte, monsieur le Président. Si vous voulez voir ce qui se passe, je poursuivrai mes remarques plus tard.

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

● (1300)

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-18, prévoyant le règlement des revendications des bandes d'Indiens de la Colombie-Britannique relatives à certaines terres retranchées de leurs réserves—Chapitre 2.

Comme il est maintenant 13 h 03, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 h 03.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES ORGANISMES DE CHARITÉ

LA FOOD BANK DE VANCOUVER—L'IMPOSITION DES DONS DES SOCIÉTÉS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, la Food Bank de Vancouver est un organisme sans but lucratif. Pour nombre de chômeurs de Vancouver, c'est un dernier recours avant la famine. Cet organisme

Article 21 du Règlement

consacre toute son énergie et ses ressources pour distribuer des vivres gratuitement à ceux qui souffrent le plus du chômage qui sévit en Colombie-Britannique et qui sont à bout de ressources.

Étant donné que la Food Bank est un organisme sans but lucratif, elle ne peut donner que ce qu'elle reçoit des autres. Elle doit donc passer le plus clair de son temps à solliciter de l'aide auprès de la collectivité de façon à subvenir aux besoins des démunis. Elle recevrait davantage des entreprises de produits alimentaires si le régime fiscal du pays était conçu de façon à encourager les dons.

Selon le régime actuel, une entreprise d'alimentation qui fait un don à un organisme comme la Food Bank de Vancouver ne peut obtenir de reçu de façon à réclamer une déduction d'impôt pour dons de charité. Pour obtenir un reçu—reçu que, de toute évidence, elle mérite puisqu'elle accorde une aide d'une grande valeur monétaire—elle doit d'abord vendre le produit à la Food Bank qui lui remet par la suite un chèque et faire un autre chèque à l'ordre de la Food Bank à titre de don. Cette façon de procéder est peu commode et décourage les dons. Pourquoi la division de l'impôt ne permettrait-elle pas que les organismes de charité véritable donnent des reçus pour les cadeaux en nature qui leur sont faits, comme les dons faits à la Food Bank de Vancouver?

Si le ministre des Finances (M. Lalonde) croit que cette façon de procéder est trop compliquée ou risquée, je lui rappelle que les États-Unis . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

* * *

[Français]

LE BUDGET

L'AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX RETRAITÉS

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention des Canadiens le désir exprimé par le gouvernement de venir en aide aux personnes âgées. Une grande partie des dépenses du deuxième budget du ministre des Finances (M. Lalonde) sera axée sur les gens du troisième âge.

Dans le but d'accorder une aide supplémentaire aux retraités, le gouvernement canadien ajoutera à la prime sur l'indexation au coût de la vie qui est effectuée tous les trois mois une tranche de 50 dollars aux pensions d'ici Noël pour toutes les personnes vivant seules. Environ 750,000 personnes seront touchées par cette augmentation et à ce chiffre, 20,000 nouveaux bénéficiaires s'ajouteront en 1984. Cette année, plus de 250 millions de dollars de crédits seront ajoutés à la Caisse de retraite; pour 1985, on parle de crédits totalisant 500 millions de dollars.